



---

## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2019 – 20H

### COMPTE RENDU



L'an deux mil dix-neuf, le quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Limouzinière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUNAY, Maire.

**Date de convocation :** 25 février 2019.

**Présents :** F. LAUNAY, N. FAUCOND, E. RAVAUD, O. RECOQUILLÉ, C. CORMIER, D. COUTAUD, V. JOUAN, C. DENIS, D. RAMBAUD, C. DI DOMENICO, N. LIVA, M. BRUNEAU, S. DELAUNAY.

**Excusés :** Frédéric GUÉDON pouvoir à Dominique RAMBAUD, Julien GRONDIN pouvoir à Olivier RECOQUILLÉ, Jérôme ORIEUX à Cyrille CORMIER, Emmanuel CARDIN à Samuel DELAUNAY, Jean-Luc GOBIN à Frédéric LAUNAY, Emmanuel BOUTIN.

**Secrétaire de séance :** Dominique RAMBAUD.

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte-rendu du Conseil Municipal du 04 février 2019 : approuvé à l'unanimité.

#### Administration

1. Demande d'agrément pour l'accueil d'un service civique.
2. Avenant à la convention avec la préfecture pour la transmission dématérialisée des documents budgétaires.
3. Actualisation des délégations du Maire.

#### Finances

4. Demande de versement du fonds de concours communautaire au titre de l'année 2018 (opération cœur de bourg).
5. Impôts locaux 2019.
6. Budgets primitifs 2019.
7. Tarifs des sorties du centre de loisirs et des canailles de février à juin 2019.

#### Urbanisme

8. Vente de biens communaux
9. Informations diverses.

## Administration

### 1. Demande d'agrément pour l'accueil d'un service civique.

Madame Nathalie FAUCOND expose que dans le cadre du programme culturel lancé à la bibliothèque, il serait intéressant de faire appel au dispositif du service civique.

Le service civique est un dispositif français d'encouragement à l'engagement de citoyenneté et de soutien public à celle-ci, créé par la loi du 10 mars 2010 par Martin Hirsch. Les volontaires en Service Civique doivent intervenir en complément de l'action des salariés, agents publics, stagiaires, et/ou bénévoles, sans s'y substituer. Ainsi, les missions de Service Civique doivent permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de démultiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires, ou de renforcer la qualité du service à la population déjà rendu par les salariés, agents publics, stagiaires et/ou bénévoles. Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans.

**Durée du contrat** : de 6 mois à 12 mois maximum (sans possibilité de prolonger le contrat).

**Durée hebdomadaire** : au moins 24 heures par semaine.

**Indemnisation du volontaire** : il perçoit selon sa situation entre 573 et 680 euros par mois (473.04 € d'indemnité versés par l'Etat, 107.59 € versés par la collectivité, 107.68 € de bourse).

Madame Nathalie FAUCOND et Madame Véronique JOUAN proposent de faire appel à un jeune en service civique pour animer les ateliers mis en place dans le cadre du programme culturel mais également pour participer au fonctionnement quotidien de la bibliothèque, et développer de nouvelles actions pour toucher des nouveaux usagers. Cette mission débiterait dès le 26 août 2019.

Monsieur Samuel DELAUNAY souhaite connaître la durée du service civique qui serait recruté, Madame Véronique JOUAN répond que le contrat serait de 12 mois.

Madame Dominique RAMBAUD ajoute que le service civique est une expérience enrichissante et valorisante pour les jeunes qui se révèle souvent utile dans leurs démarches professionnelles.

#### **Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- D'approuver la demande d'agrément pour une durée de 3 ans ;
- D'autoriser le recrutement d'un jeune en service civique à partir du 26 août 2019 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au service civique.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande d'agrément pour accueillir un jeune en service civique à partir du 26 août 2019.*

## 2. Avenant à la convention avec la préfecture pour la transmission dématérialisée des documents budgétaires.

Monsieur le Maire expose qu'aujourd'hui, les budgets sont transmis par courrier au contrôle de légalité. Pour les transmettre par voie dématérialisée, il est nécessaire de prendre un avenant à la convention du 08 février 2011 avec la préfecture de Loire Atlantique.

Cet avenant permettra de transmettre les documents budgétaires par voie dématérialisée à la préfecture.

### **Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :**

- D'approuver l'avenant n° 1 à la convention pour la transmission électronique des actes et documents budgétaires au représentant de l'État ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.*

## 3. Actualisation des délégations du Maire.

Monsieur le Maire expose les délégations accordées par le Conseil Municipal prises en 2014 sont limitées à 3 : 2 relatives au droit de préemption, et 1 relative au cimetière. Il est proposé d'actualiser ses délégations comme suit :

Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"><li>- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous actes de délimitation des propriétés communales.</li><li>- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme</li><li>- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption, définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou le premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal.</li><li>- 18° De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.</li><li>- 21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code.</li><li>- 27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,</li></ul>

Finances	<p>ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées.</p> <p>- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.</p> <p>- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.</p> <p>- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges.</p> <p>- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.</p> <p>-17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.</p> <p>- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal.</p>
Assurances	- 6° De passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
Cimetière	- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
Justice	- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus.
Association	24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :**

- D'approuver l'actualisation des délégations ci-dessus.

Monsieur Samuel DELAUNAY demande si les montants maximums et minimums sont à définir lors de la présente séance, Monsieur le Maire répond que le principe des délégations accordées peut être approuvé dès ce soir, les modalités pour chaque point pourront être précisées ultérieurement par le Conseil.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les délégations présentées ci-dessus à Monsieur le Maire.*

## Finances

### 4. Demande de versement du fonds de concours communautaire au titre de l'année 2018 (opération cœur de bourg).

Conformément à l'article 5214-16 V du Code Général des Collectivités Locales, la communauté de communes peut verser des fonds de concours à ses communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Par délibération du 26 mai 2015, le conseil communautaire a fixé le montant de l'enveloppe des fonds de concours réparti par commune et a approuvé la charte de mise en œuvre de ces fonds avec les communes qui précise en particulier que :

- Les fonds de concours de la CCGL financent des compétences communales (équipements) à hauteur de 50% maximum de la part restant à financer par la commune, la part communale ne devant pas passer sous le 20% du total global ;
- Les fonds de concours sont des aides à l'investissement uniquement.

Au 1er mars 2019, le montant solde de l'enveloppe de fonds de concours affecté à la commune de La Limouzinière est de **63 810 €**.

La commune de La Limouzinière a sollicité la communauté de communes pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 63 810 € pour le projet de travaux d'aménagement du cœur de bourg (tranche ferme). Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 302 518,20 € HT. Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux VRD Tranche ferme	279 988,20 €	Région des Pays de la Loire Contrat de Territoire régional	67 950,00 €
Honoraires bureaux d'études	22 530,00 €	Département – Amendes de police	10 000,00 €
		<b>Fonds de concours Communauté de Communes de Grand Lieu</b>	<b>63 810,00 €</b>
		Fonds propres commune	160 758,20 €
TOTAL	302 518,20 €	TOTAL	302 518,20 €

Il est proposé au conseil municipal d'accepter le versement d'un fonds de concours de 63 810 € par la Communauté de Communes de Grand Lieu au profit de la Commune de La Limouzinière pour le projet de travaux d'aménagement du cœur de bourg.

## Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

1. **D'accepter** le versement d'un fonds de concours de 63 810 € par la communauté de communes de Grand Lieu au profit de la commune de La Limouzinière pour son projet de travaux d'aménagement du cœur de bourg dont le coût d'opération est estimé à 302 518,2€ HT.
2. **De préciser** que conformément à la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvée par le conseil communautaire le 26 mai 2015, un acompte pourra être versé sur demande préalable de la commune auprès de la communauté de communes ;
3. **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de versement du fonds de concours communautaire pour l'aménagement du cœur de bourg.*

## Finances

### 5. Impôts locaux 2019.

Monsieur le Maire informe que les bases d'imposition 2019 vont être augmentées de 2.20% pour la taxe d'habitation et 1.6% pour les taxes foncières sur le bâti et non bâti.

La commission finances présente deux simulations, la première comportant une augmentation des taux d'1%, et la seconde de 1.5%.

	Base	Bases 2019	Taux 2018		Augmentation d'1%	
Taxe d'habitation	1 734 000 €	1 772 148 €	17,95	318 101 €	18,13%	321 290 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 635 000 €	1 661 160 €	16,47	273 593 €	16,63%	276 251 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	172 100 €	174 854 €	49,65	86 815 €	50,15%	87 689 €
				678 508 €		<b>685 230 €</b>
	Base	Bases 2019	Taux 2018		Augmentation d'1,5%	
Taxe d'habitation	1 734 000 €	1 772 148 €	17,95	318 101 €	18,22%	322 885 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 635 000 €	1 661 160 €	16,47	273 593 €	16,72%	277 746 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	172 100 €	174 854 €	49,65	86 815 €	50,39%	88 109 €
				678 508 €		<b>688 740 €</b>

Monsieur Samuel DELAUNAY souhaite poursuivre comme les années précédentes, une augmentation d'1.5% pour harmoniser.

Monsieur le Maire et Madame Evelyne RAVAUD préconisent une augmentation d'1% pour tenir compte du contexte social tendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'augmentation d'1% des impôts locaux 2019 :

- Taxe d'habitation : 18.13%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16.63%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.15%

## 6. Budgets primitifs 2019.

Madame Evelyne RAVAUD, adjointe aux finances, présente les budgets primitifs 2019.

### a) Budget principal.

#### Section de fonctionnement

##### Dépenses :

- Réalisé 2018 : 1.569.362.73 €
- Budgété 2019 : 1 941 840€

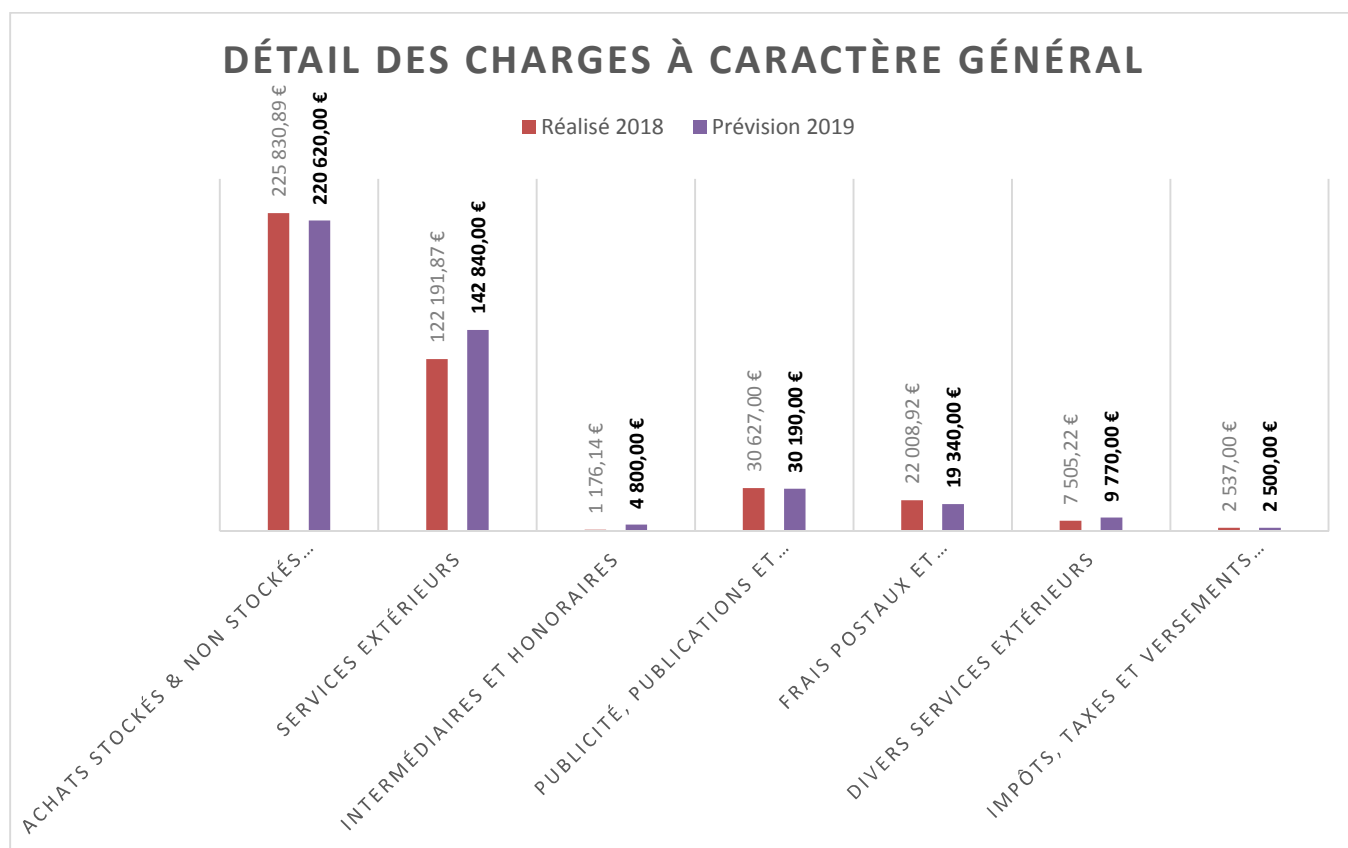
Les dépenses de fonctionnement 2019 font l'objet d'une prévision prudente et ajustée par rapport à l'année 2018.

En effet, l'an passé, plusieurs comptes ont fait l'objet d'une prévision budgétaire un peu large du fait notamment des différents chantiers et ouvertures des bâtiments communaux.

La principale augmentation porte sur le chapitre 023 « virement à la section d'investissement » qui augmente par rapport à 2018 afin d'alimenter la section d'investissement.

#### Charges à caractère général

	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019
Achats stockés & non stockés (total des articles 6042 à 6067)	236 693,00 €	225 830,89 €	220 620,00 €
Services extérieurs (total des articles 611 à 6188)	245 622,00 €	122 191,87 €	142 840,00 €
Intermédiaires et honoraires (total des articles 6226 à 6228)	4 700,00 €	1 176,14 €	4 800,00 €
Publicité, publications et relations (total des articles 6231 à 6251)	31 400,00 €	30 627,00 €	30 190,00 €
Frais postaux et télécommunication (total des articles 6261 à 627)	20 700,00 €	22 008,92 €	19 340,00 €
Divers services extérieurs (total des articles 6281 à 63512)	7 100,00 €	7 505,22 €	9 770,00 €
Impôts, taxes et versements assimilés	2 500,00 €	2 537,00 €	2 500,00 €



## Charges à caractère général

### Pour les achats stockés/non stockés

**Achat de prestation de service** : les crédits 2019 sont réduits par rapport au réalisé 2018, cela s'explique principalement par le fait que nous avons enregistré la dépense liée à la fourniture de caveaux pour le cimetière en plus des repas du restaurant scolaire, en 2019 seuls les repas seront enregistrés sur ce compte.

**Eau/assainissement/électricité** : les crédits 2019 sont affectés par rapport aux consommations réalisées en 2018 avec une petite marge supplémentaire. La redevance assainissement payée sur la facture d'eau est ajustée par rapport à l'an passé.

**Energie/fioul/essence** : idem, les crédits sont budgétés par rapport aux consommations 2018 avec une petite marge notamment en prévision de la hausse des prix du carburant. Des crédits supplémentaires sont accordés pour le gaz de la salle de sports où nous serons sur une année pleine de consommation.

**Fournitures d'entretien/petit équipement/voirie** : les crédits sont revus à la baisse par rapport au réalisé 2018 pour les produits d'entretien notamment, l'année 2018 a été une année de transition, nous sommes passé chez un nouveau fournisseur et avons commandé pas mal de produits notamment pour la salle de sports.



Pour les fournitures de petit équipement et de voirie, les crédits sont légèrement augmentés par rapport au réalisé 2018 qui permettront notamment de réaliser des travaux de voirie (rebouchage des nids de poule sur les routes et chemins communaux).

**Vêtements de travail** : les crédits sont revus à la baisse car l'année 2018 a enregistré l'achat de blouses pour les agents travaillant à la cantine. Ce compte sera à réapprovisionner en 2020 pour renouveler les blouses.

### **Pour les services extérieurs :**

**Contrat et prestation de service** : des crédits supplémentaires sont ajoutés principalement pour le contrat d'assistance juridique dont le coût annuel est de 5 500€. Ce compte enregistre les prestations type pour le nettoyage des hottes de cuisine/des vitres des bâtiments, la convention avec la fourrière animale....

**Locations mobilières** : les crédits sont revus à la baisse car l'année 2018 a enregistré la location des ALGECO le temps des travaux de la salle de sports.

**Bâtiments publics** : des crédits supplémentaires sont ajoutés par rapport au réalisé 2018 qui permettront de réaliser des travaux de réparation ou d'entretien non prévus, à ce jour seuls les travaux de réparation de l'église sont prévus (toiture et vitraux). Les crédits du BP 2018 intégraient des travaux dont les dépenses ont été imputées sur les budgets annexes.

**Voirie** : des crédits supplémentaires sont ajoutés par rapport au réalisé 2018 afin de permettre des travaux qui n'ont pas été réalisés en 2018 notamment les marquages au sol et la niveleuse des chemins communaux. Ce compte comporte des dépenses liées aux espaces verts (élagage, fauchage, débroussaillage pour environ 18 000€/an) et à la voirie (curage des fossés, balayage des rues, location de mini pelle... pour environ 10 000€/an).

**Réseaux** : ce compte est totalement revu à la baisse par rapport au BP 2018. En effet, les dépenses liées aux extensions étaient auparavant imputés sur ce compte, or la trésorerie demande d'imputer ces travaux en dépenses mais également en recettes (puisqu'ils sont ensuite refacturés) au chapitre 45. Pour 2019, des crédits sont budgétés pour le nettoyage des réseaux d'eaux pluviales.

**Maintenance** : des crédits supplémentaires sont ajoutés notamment pour le contrat de maintenance et le kit GSM (ligne téléphonique d'urgence) pour l'ascenseur de la salle de sports.

**Autres frais divers** : ce compte comporte les prestations de spectacle et d'animation, des crédits supplémentaires sont ajoutés pour l'année 2019 pour les animations prévues par le programme culturel. Le bureau municipal a décidé de doubler le budget de la bibliothèque pour la mise en œuvre du programme culturel.

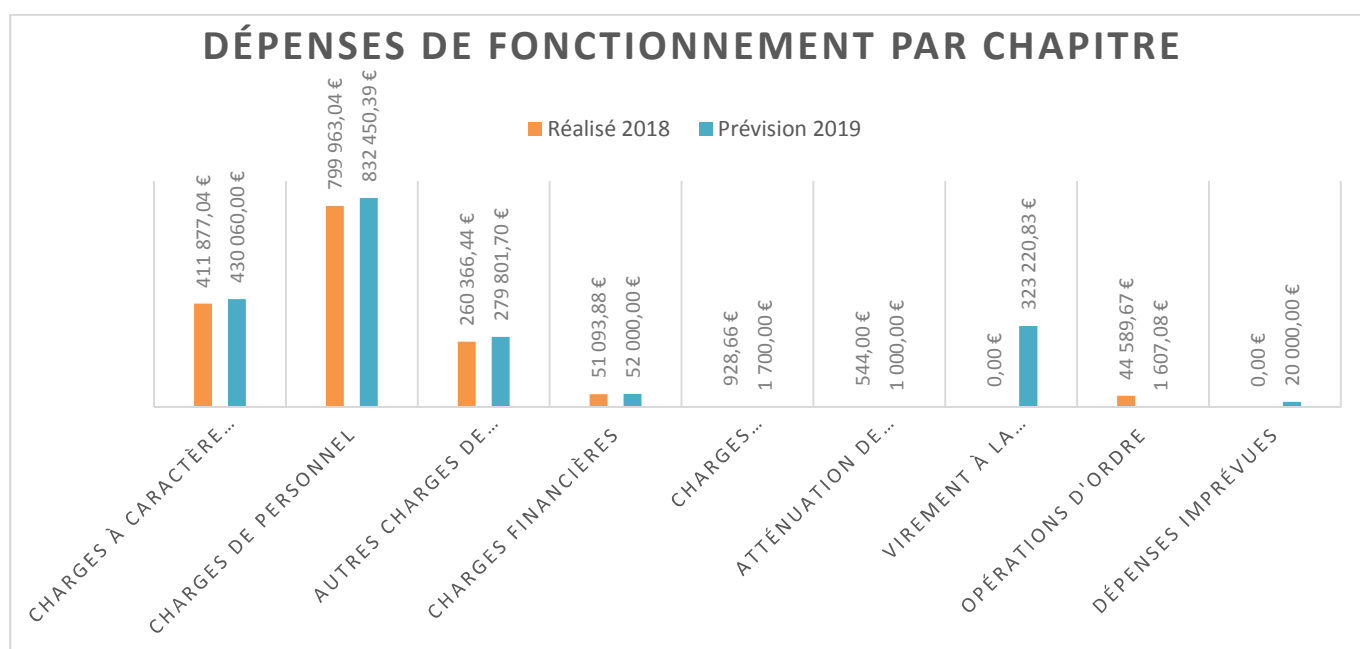
**Fêtes et cérémonies** : les crédits sont réduits par rapport au réalisé 2018, cela s'explique principalement par le fait que 2018 a enregistré deux inaugurations (salle de sports et local jeunes) ce qui a généré des dépenses plus importantes qu'habituellement. Des crédits sont budgétés en 2019 pour la mise en œuvre d'une action éventuelle avec les associations.

**Publications** : ce compte concerne l'édition du bulletin communal principalement. Des crédits supplémentaires sont ajoutés pour notamment l'édition du plan communal actualisé et la distribution des flyers liés au programme culturel.

**Voyages et déplacements** : des crédits supplémentaires sont ajoutés notamment pour le voyage à Paris qui va être organisé en avril prochain avec les membres du Conseil Municipal.

**Frais de télécommunication** : le réalisé 2018 était supérieur par rapport au BP du fait du changement de l'abonnement internet pour la mairie et plusieurs autres bâtiments, mais également du fait d'erreurs de facturation de la part d'orange. Pour 2019, les crédits sont prévus sur la base du montant des abonnements.

**Autres services extérieurs** : des crédits supplémentaires sont prévus cette année pour la régie « enfance-jeunesse » qui intègre la rémunération du dispositif « argent de poche ».



## Charges de personnel

Pour l'année 2019, des crédits supplémentaires sont ajoutés et devraient permettre d'avoir un peu de marge pour absorber la double rémunération pour le poste de DGS, le recrutement d'un jeune en service civique, le potentiel recrutement d'une ATSEM supplémentaire à partir de septembre prochain et enfin le recrutement d'un animateur communal dont la création de poste sera à valider par le conseil municipal.

### Ce qui change par rapport à 2018 :

- Le compte rémunération principale connaît une augmentation du fait de la nomination stagiaire de trois agents communaux (*administratif, technique et restaurant scolaire*) ;
- Le compte rémunération CDD est de fait réduit, cette réduction reste toutefois modérée du fait du salaire du DGS en remplacement et du besoin récurrent de remplaçants notamment au service enfance ;

- Le compte « autres emplois d'insertion » est provisionné en prévision du recrutement d'une ATSEM à la rentrée de septembre, et aussi pour l'emploi du service civique.

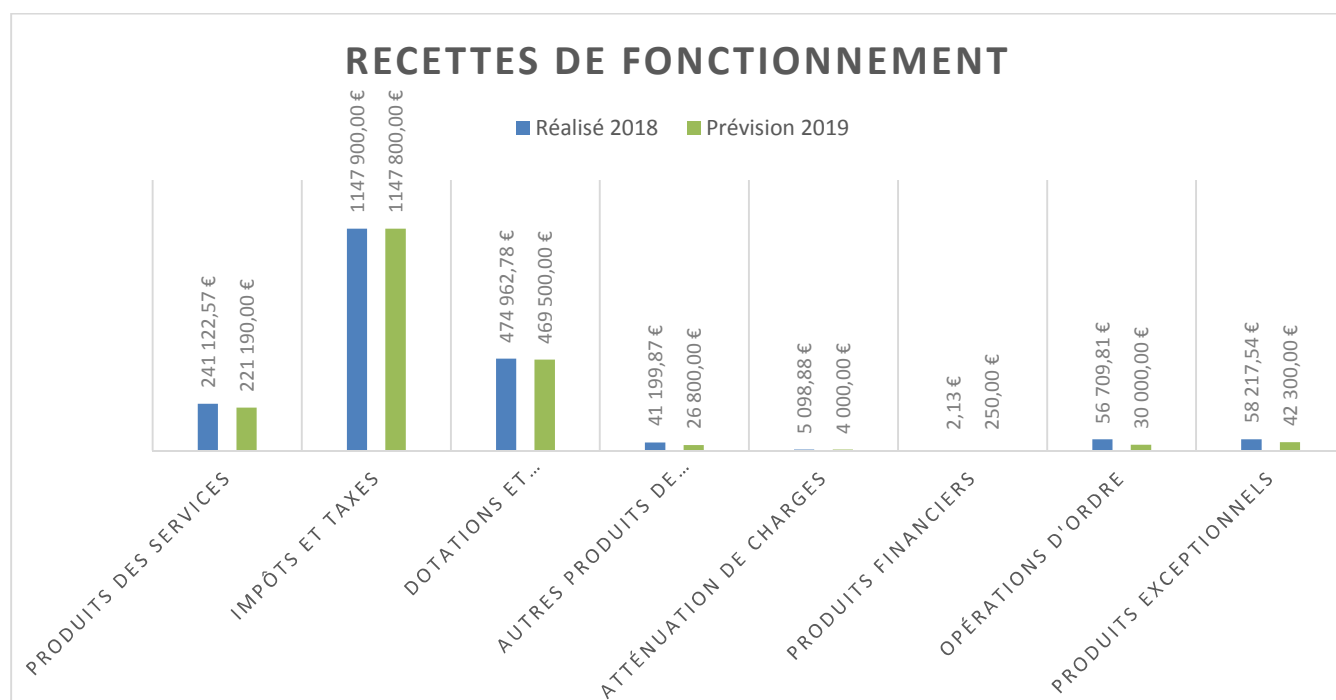
## Autres charges de la gestion courante

Les crédits 2019 connaissent peu d'évolution par rapport à l'année 2018.

### Recettes :

- Réalisé 2018 : 2 025 239.58 €
- Budgété 2019 : 1 971 840 €

Les recettes de fonctionnement 2019 se traduisent pas une prévision prudente qui amène à une légère baisse par rapport au réalisé 2018 mais supérieure par rapport au BP 2018.



### Ce qu'il faut retenir :

- L'état augmente la dotation de solidarité rurale de 6% et diminue le fonds de péréquation intercommunal d'1.70% ;
- Les bases des produits des impôts locaux sont augmentés par l'état de 2.20% pour la taxe d'habitation, et 1.6% pour les taxes foncières ;

- Le FCTVA 2019 (fonctionnement) est estimé à 11 000€ (7 875€ en 2018) ;
- Le chapitre « opérations d'ordre » est réduit par rapport à l'an dernier car certaines écritures ne seront pas à passer ;
- Les produits exceptionnels (remboursements des assurances, salaires...) sont budgétés de façon prudente par rapport à 2018 où nous avons perçu plusieurs remboursements (multi accueil de Saint Philbert, assurances, salaires...). Toutefois, le compte lié aux remboursements de salaire est quand même budgété à 25 150€ pour 2019 en tenant compte du remboursement des arrêts déjà prévus cette année (DGS, agent d'entretien, agents du restaurant scolaire...).
- Les produits des ventes sont budgétés de façon prudente, les produits des ventes relatifs au cimetière et locations de salle sont variables d'une année sur l'autre. Pour les recettes liées aux services à l'enfance, une augmentation de la fréquentation est enregistrée mais cela peut très bien diminuer à la rentrée scolaire 2019-2020.

## Section d'investissement

### Dépenses :

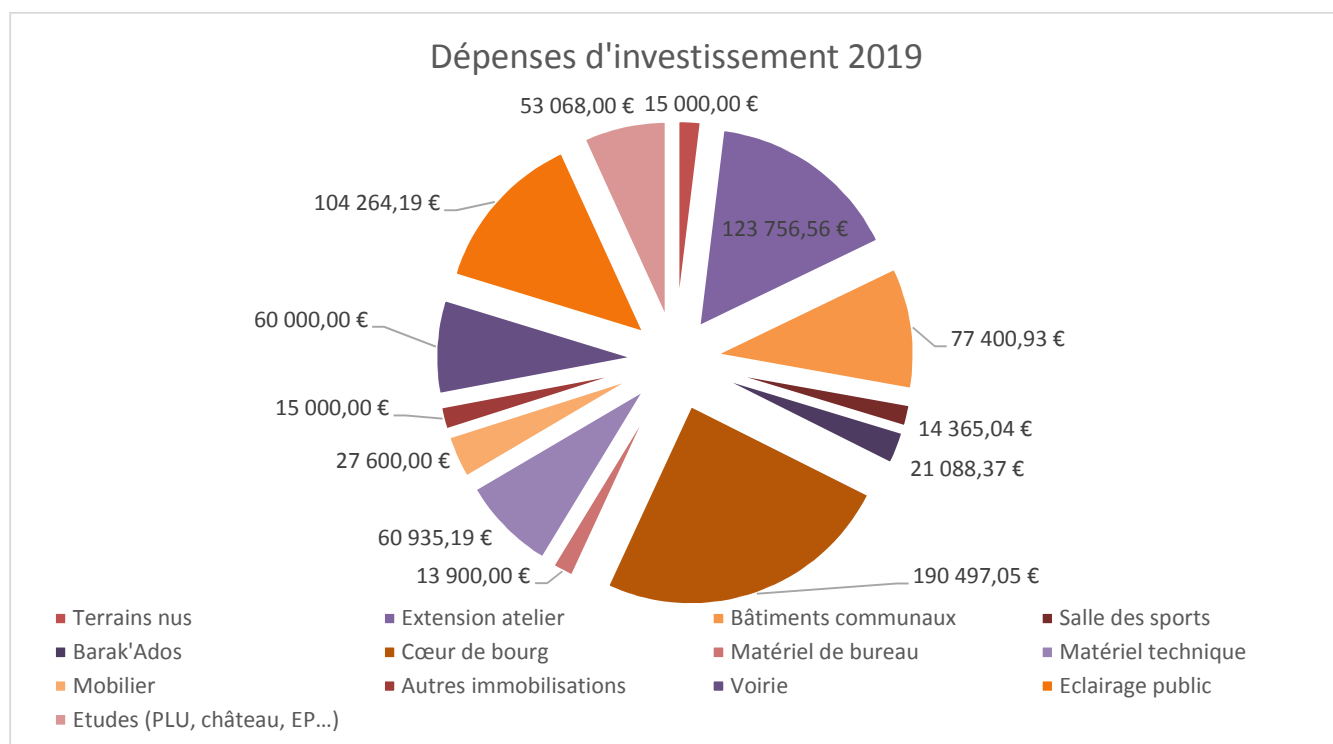
- Réalisé 2018 : 1.855.761.07 €
- Budgété 2019 : 1 949 517.57€

Les dépenses d'investissement 2019 sont modérées par rapport à 2018 ce qui est logique compte tenu des deux projets d'investissement clôturés en 2018 (salle de sports et local jeunes).

Les principales dépenses d'investissement 2019 vont porter sur :

- **Chapitre 16** -Le remboursement des emprunts pour 299 325€, dont 160 600€ correspondent au prêt relais TVA de la salle de sports (financé par le FCTVA d'investissement 2019) et au prêt CAF du local jeunes ;
- **Chapitre 204**- Les dépenses SYDELA pour l'effacement de réseaux rue Gazet de la Noë et l'éclairage public de la rue du stade (+ stand de tir) pour 104 264.19€ ;
- **Chapitre 20**- Les frais liés à la révision du PLU, l'étude pour le calcul des longueurs de voies communales, le diagnostic architectural du château et diagnostic des eaux pluviales pour 53 068€ ;
- **Chapitre 21**- Les immobilisations corporelles pour 210 336.12€ qui se traduisent par :
  - **Bâtiments communaux** : l'aménagement de la terrasse de la bibliothèque, les travaux d'accessibilité au groupe scolaire, la fourniture des stores pour la salle de sports, la réfection d'une partie de la toiture de la grange du château.
  - **Matériel roulant** : l'achat d'un nouveau camion pour le service technique.
  - **Matériel et outillage de voirie** : désherbeur, souffleur, portiques d'affichage aux entrées de bourg, équipements de protection individuel pour les travaux de voirie, nouveaux panneaux de voirie...
  - **Autres installations** : les plaques des anciens combattants pour le cimetière.

- **Matériel de bureau** : des pinces écrans, vidéo projecteur et deux ordinateurs pour l'école, matériels pour le pôle enfance, un nouveau copieur pour la mairie.
- **Mobilier** : le réaménagement de la bibliothèque, un lit médical pour l'infirmerie de la salle de sports, le changement des lits de la salle de sieste de l'école.
- **Autres** : la vidéo protection de l'atelier municipal.
- **Chapitre 23**- Les immobilisations en cours se traduisent par les grands projets en cours de réalisation ou à venir pour un total de 774 512.52€ : la Barak'ados, la salle de sports, l'aménagement du cœur de bourg (tranche ferme), l'extension de l'atelier municipal, la réhabilitation de la mairie et le PAVC 2019.
- **Chapitre 40**- Les opérations d'ordre pour 30 000€ correspondant aux travaux en régie ou aux sorties d'inventaire;
- **Chapitre 41**- Les opérations patrimoniales pour 10 000€.



## Section d'investissement

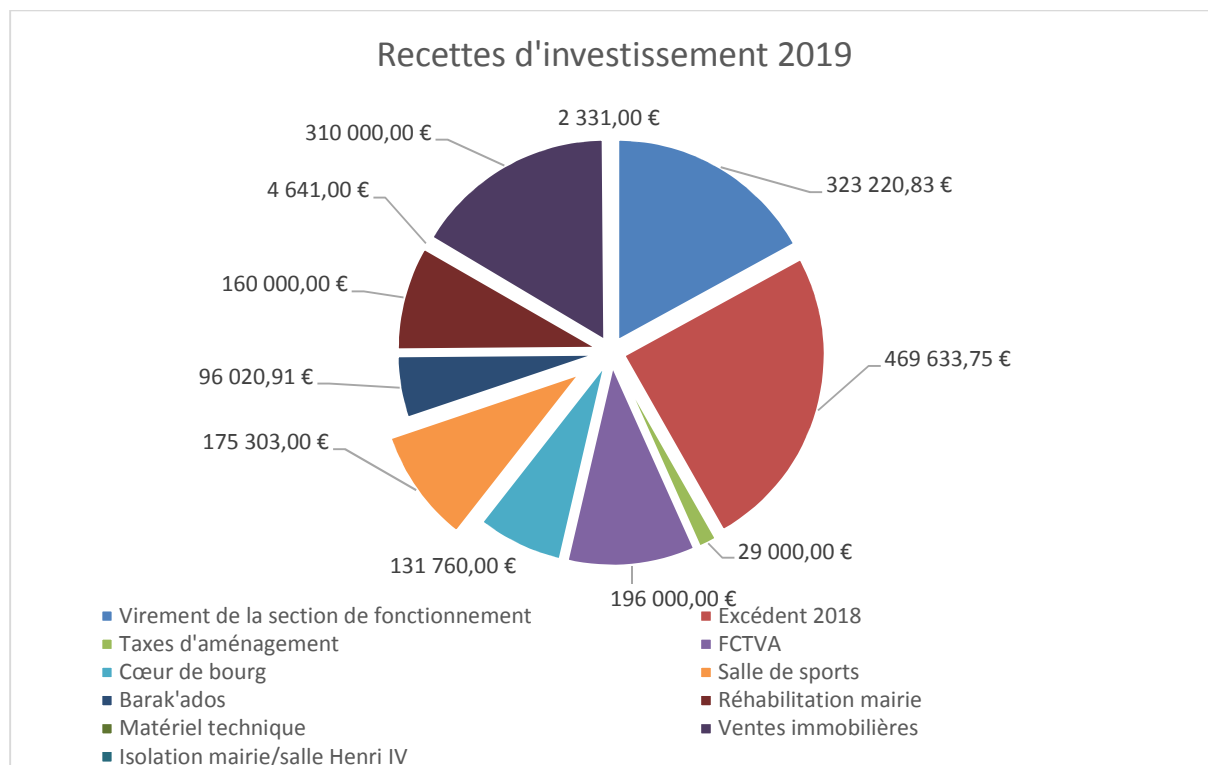
### Recettes :

- Réalisé 2018 : 1.296.733.32 €
- Budgété 2019 : 1 949 517.57€

Les recettes d'investissement 2019 sont prudentes, elles sont constituées de :

- **Chapitre 021** –Du virement de la section de fonctionnement pour 323 220.83€ ;

- **Chapitre 024**- Produits des cessions d'immobilisation, se traduisant par la vente du Bois Palais (240 000€) et la vente de la maison rue Charles de Gaulle (70 000€) ;
- **Chapitre 10**- Immobilisations corporelles composées du FCTVA pour 196 000€, des taxes d'aménagement pour 29 000€ et de l'excédent de fonctionnement 2018 pour 469 633.75€ ;
- **Chapitre 13**- Subventions d'investissement pour 580 055.91€ composées des soldes restant à percevoir pour la salle de sports, le local jeunes et le cœur de bourg. Dans le cadre des demandes de subventions en cours d'instruction, nous budgétions 80 000€ pour la réhabilitation de la mairie, et 10 000€ d'amendes de police pour le PAVC ;
- **Chapitre 040** – Opérations d'ordre pour 1 607.08€ ;
- **Chapitre 041**- Opérations patrimoniales pour 10 000€.



## Synthèse budget primitif 2019

### Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 Charges à caractère général	430 060,00 €	Chapitre 002 Résultat d'exploitation	0,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel	832 450,39 €	Chapitre 013 Atténuations de dépenses	4 000,00 €
Chapitre 014 Atténuations de dépenses	1 000,00 €	Chapitre 70 Produits des services	221 190,00 €
Chapitre 022 Dépenses imputables aux exercices antérieurs	20 000,00 €	Chapitre 73 Impôts et taxes	1 147 800,00 €
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	323 220,83 €	Chapitre 74 Dotations et participations	469 500,00 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre	1 607,08 €	Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	26 800,00 €
Chapitre 65 Autres charges	279 801,70 €	Chapitre 76 Produits financiers	250,00 €
Chapitre 66 Charges financières	52 000,00 €	Chapitre 77 Produits exceptionnels	42 300,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	1 700,00 €	Chapitre 042 Opérations d'ordre	30 000,00 €
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>1 941 840,00 €</b>	<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>1 941 840,00 €</b>

### Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
		Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	323 220,83 €
Chapitre 16 Emprunts	299 325,00 €	Chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisations	310 000,00 €
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	104 264,19 €	Chapitre 10 Immobilisations corporelles	694 633,75 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	53 068,00 €	Chapitre 13 Subventions d'investissement	580 055,91 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	210 336,12 €	Chapitre 16 Emprunts et dettes financières	0,00 €
Chapitre 23 Immobilisations financières	774 512,52 €	Chapitre 040 Opération d'ordre	1 607,08 €
Chapitre 001 Solde d'exécution de l'exercice précédent	438 011,74 €	Chapitre 001 Soldes d'exécution de l'exercice précédent	0,00 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre	30 000,00 €	Chapitre 041 Opérations patrimoniales	10 000,00 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	10 000,00 €		
Chapitre 45 Opérations pour compte de tiers	30 000,00 €	Chapitre 45 Opérations pour compte de tiers	30 000,00 €
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>1 949 517,57 €</b>	<b>Total recettes investissement</b>	<b>1 949 517,57 €</b>

Monsieur Samuel DELAUNAY fait remarquer que les conseillers non membres de la commission finances n'ont pas eu le détail compte par compte pour le budget principal, Monsieur le Maire demande si cela a gêné certains conseillers ce qui n'est pas le cas. Il est néanmoins procédé à une présentation du budget via le vidéo projecteur.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 16 voix pour et 2 abstentions, le budget primitif principal 2019.*

b) Budget lotissement.

Dépenses					
Fonctionnement			Investissement		
Ch 011	CA 2018	BP 2019	Ch 040	CA 2018	BP 2019
6015 Terrains à aménager	0,00 €	114 768,34 €	3555 Terrains aménagés	186 295,34 €	118 302,42 €
6045 Achats d'études	2 665,50 €	0,00 €	<b>Sous total</b>	<b>186 295,34 €</b>	<b>118 302,42 €</b>
605 Achats de matériel/travaux	52 243,30 €	2 361,13 €	Ch 16		
<b>Sous total</b>	<b>54 908,80 €</b>	<b>117 129,47 €</b>	1641 Emprunts en euros	150 000,00 €	0,00 €
Ch 042			<b>Sous total</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
71355 Variation des stocks	200 354,05 €	189 567,05 €	Ch 001		
<b>Sous total</b>	<b>200 354,05 €</b>	<b>189 567,05 €</b>	Solde d'exécution de la section	0,00 €	115 941,29 €
Ch 043			<b>Sous total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>115 941,29 €</b>
608 Frais accessoires sur terrains	1 386,54 €	0,00 €			
<b>Sous total</b>	<b>1 386,54 €</b>	<b>0,00 €</b>			
Ch 023					
023 Virement à la section d'investissement		44 676,66 €			
<b>Sous total</b>		<b>44 676,66 €</b>			
Ch 65					
658 Charges diverses de gestion courante		1,00 €			
<b>Sous total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1,00 €</b>			
Ch 66					
6615 Intérêts des comptes courants	1 386,54 €	0,00 €			
<b>Sous total</b>	<b>1 386,54 €</b>	<b>0,00 €</b>			
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>258 035,93 €</b>	<b>351 374,18 €</b>	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>336 295,34 €</b>	<b>234 243,71 €</b>

Recettes					
Fonctionnement			Investissement		
Ch 002	CA 2018	BP 2019	Ch 001	CA 2018	BP 2019
002 Résultat d'exploitation reporté	0,00 €	132 071,76 €	001 Solde d'exécution de la section	0,00 €	0,00 €
<b>Sous total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>132 071,76 €</b>	<b>Sous total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Ch 042			Ch 040		
71355 Variation des stocks	186 295,34 €	118 302,42 €	3555 Terrains aménagés	200 354,05 €	189 567,05 €
<b>Sous total</b>	<b>186 295,34 €</b>	<b>118 302,42 €</b>	<b>Sous total</b>	<b>200 354,05 €</b>	<b>189 567,05 €</b>
Ch 043			Ch 021		
796 Transfert de charges financières	1 386,54 €	0,00 €	021 Virement de la section d'investissement	0,00 €	44 676,66 €
<b>Sous total</b>	<b>1 386,54 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Sous total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>44 676,66 €</b>
Ch 70					
7015 Ventes de terrains aménagés	45 833,33 €	101 000,00 €			
<b>Sous total</b>	<b>45 833,33 €</b>	<b>101 000,00 €</b>			
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>233 515,21 €</b>	<b>351 374,18 €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>200 354,05 €</b>	<b>234 243,71 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.



c) Budget logements sociaux.

Dépenses					
Fonctionnement			Investissement		
Ch 011	CA 2018	BP 2019	Ch 001	CA 2018	BP 2019
615228 Autres bâtiments	0,00 €	7 536,36 €	Solde d'exécution de la sect	0,00 €	29 262,72 €
627 Services bancaires	0,00 €	0,00 €	<b>Sous total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>29 262,72 €</b>
63512 Taxes foncières	927,00 €	1 000,00 €	<b>Ch 16</b>		
<b>Sous total</b>	<b>927,00 €</b>	<b>8 536,36 €</b>	1641 Emprunts	6 084,13 €	6 227,99 €
<b>Ch 023</b>			<b>Sous total</b>	<b>6 084,13 €</b>	<b>6 227,99 €</b>
023 Virement à la section d'investisse	0,00 €	7 852,90 €			
<b>Sous total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 852,90 €</b>			
<b>Ch 66</b>					
66111 Intérêts réglés à l'échéance	3 035,19 €	2 891,33 €			
<b>Sous total</b>	<b>3 035,19 €</b>	<b>2 891,33 €</b>			
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>3 962,19 €</b>	<b>19 280,59 €</b>	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>6 084,13 €</b>	<b>35 490,71 €</b>
Recettes					
Fonctionnement			Investissement		
Ch 75	CA 2018	BP 2019	Ch 021	CA 2018	BP 2019
752 Revenus des immeubles	6 600,00 €	8 052,60 €	021 Virement de la section	0,00 €	7 852,90 €
<b>Sous total</b>	<b>6 600,00 €</b>	<b>8 052,60 €</b>	<b>Sous total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 852,90 €</b>
<b>Ch 77</b>			<b>Ch 10</b>		
774 Subventions exceptionnelles	25 000,00 €	11 227,99 €	1068 Excédents de fonction	3 511,27 €	27 637,81 €
<b>Sous total</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>11 227,99 €</b>	<b>Sous total</b>	<b>3 511,27 €</b>	<b>27 637,81 €</b>
			<b>Ch 13</b>		
			1321 Etat et établissement	0,00 €	0,00 €
			<b>Sous total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>31 600,00 €</b>	<b>19 280,59 €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>3 511,27 €</b>	<b>35 490,71 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.



## Proposition tarifs Sortie ALSH de Février à Juin 2018

Date	Sortie	Transport	Billetterie / Animation	Total	Estimation nb d'enfant	Coût par enfant	Tarif proposé	% du Coût supporté par les familles	Apport famille	Coût pour la commune
Vendredi 15 Février	<b>Intercentre Olympiades</b> <i>location costumes Sumo, Brique géantes...</i> <b>La Limouzinière (44)</b>	0€	160€	160€	20	8€	<b>3€</b>	38%	60€	100€
Vendredi 12 Avril	<b>Croq la scène</b> (10€) <i>(Accompagnateur = 0€)</i> <b>Machecoul/Pont St Martin (44)</b>	280€	200€	480€	20	24€	<b>8€</b>	33%	160€	320€
Mercredi 26 Juin	<b>Puy du fou</b> (18,20€) <i>(Accompagnateur = 32,40€)</i> <b>Les Epesses (85)</b>	215	766,5	981,5 0 €	35	28,04 €	<b>14 €</b>	50%	490€	491,50 €

## Proposition tarifs Sortie Canailles de Février à Juin 2018

Date	Sortie	Transport	Billetterie / Animation	Total	Estimation nb d'enfant	Coût par enfant	Tarif proposé	% du Coût supporté par les familles	Apport famille	Coût pour la commune
avr-19	<b>Bowling + Laser Game</b> <i>(Accompagnateur = 5€)</i> <b>Boufféré (85)</b>	55 €	135€	190€	10	19€	<b>7,50 €</b>	39%	75€	115€
mai-19	<b>Mc Do-Course orientation- Visite radio NTI</b> <i>(Accompagnateur = 9€)</i> <b>St Philbert (44)</b>	55 €	58 €	113€	10	11,30 €	<b>4,50 €</b>	40%	45€	68€

**Madame Véronique JOUAN propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver les sorties et tarifs présentés ci-dessus.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs de janvier à juin 2019 pour les sorties du centre de loisirs et des canailles.*

## Urbanisme

### 8. Vente de biens communaux.

Monsieur le Maire expose que de biens communaux ont été mis à la vente après approbation du Conseil Municipal.

Le premier concerne le terrain du Bois Palais, parcelle AA 121 et ZP 239, qui va être vendu à Bati Aménagement. L'aménageur qui s'était engagé sur une offre d'achat de 240 000€, vient d'actualiser son offre à 220 000€ intégrant la déconstruction et le désamiantage des bâtiments existants. Ces frais auraient été supportés par la commune donc l'opération est nulle pour la collectivité.

Monsieur le Maire précise que cela permet à Bati Aménagement de débiter les travaux dès le printemps afin d'honorer les options déjà enregistrées à leur niveau.

Le second concerne la maison située 9 rue Charles de Gaulle, parcelle AA121 et AA 452, une offre de 75 000€ a été reçue de la part de Monsieur Adrien SAUVETRE. Les services de France Domaine ont évalué la valeur du bien à 77 500€ HT.

#### **Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :**

- D'approuver ces deux offres pour les deux biens présentés ci-dessus ;
- De l'autoriser à signer les documents relatifs à ces dossiers.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente de ces deux biens communaux comme présenté ci-dessus.*

#### **Informations :**

➤ **Travaux cœur de bourg:** les travaux sont en cours de finalisation, l'éclairage public va être terminé dans la semaine. Le mobilier urbain ainsi que l'aubette de bus seront installés dans les deux prochains mois.

➤ **Bibliothèque:** le nouveau mobilier est arrivé, la semaine dernière les travaux d'aménagement se sont opérés pour laisser place à un espace convivial, moderne et agréable ! Seule la terrasse n'est pas encore terminée, elle sera finalisée avant l'été.

➤ **Grand débat:** il se déroulera jeudi 07 mars à 18h30 à la salle Henri IV en présence d'un animateur de la Préfecture.

➤ **Visite de l'Assemblée Nationale** : Monsieur le Maire rappelle la possibilité pour les membres du Conseil Municipal de visiter l'Assemblée Nationale **mardi 09 avril 2019** à 16h40. Il propose de réaliser cette visite sur deux journées du mardi 09 avril au mercredi 10 avril inclus.

Afin de réserver les hébergements et les billets de train, il est nécessaire que chaque conseiller confirme ou non sa participation.

➤ **Révision du PLU**: Monsieur Olivier RECOQUILLÉ informe que la révision se poursuit, une présentation aura lieu en Conseil Municipal lors de la séance du 29 avril (*possibilité de prévoir un autre conseil selon l'ordre du jour*) puis sera suivi d'une réunion publique mercredi 15 mai à 20h à la salle Henri IV. Enfin, le PLU sera soumis au vote du Conseil Municipal lors de la séance du 08 juillet.

**Calendrier 2019 des Conseils Municipaux (prévisionnel):**

- Lundi 29 avril 2019
- Lundi 03 juin 2019
- Lundi 08 juillet 2019
- Lundi 30 septembre 2019
- Lundi 09 décembre 2019

**Monsieur le Maire lève la séance à 21h40.**